

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire  
de la Ville de Genève - section Petit-Saconnex

31 octobre 2007

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la demande de la Ville de Genève du 27 septembre 2007;

Vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 11 octobre 2007;

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

### ARRÊTE :

Il est donné le nom de :

#### Rue Denis-De-ROUGEMONT

à la future artère sans issue qui desservira les nouvelles habitations prévues dans le PLQ N° 29482 et partant du chemin de Sous-Bois N° 18.

Du nom de Denis-De-ROUGEMONT (Couvet, 1906 - Genève, 1985), écrivain, auteur de nombreux ouvrages et fervent défenseur de la Culture Européenne.

Cette dénomination entrera en vigueur dès le début des travaux.

Communiqué à :

DT	1 ex.
DF	1 ex.
DI - OCP	1 ex.
DCTI	1 ex.
CHA	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

Le chancelier d'Etat :

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned below the text 'Le chancelier d'Etat :'.